



Écomatériaux et logement social dans l'UE

L'utilisation d'"écomatériaux" pour la construction et la rénovation de logements sociaux représente l'un des moyens d'améliorer leurs performances énergétiques, et donc de diminuer les charges de leurs habitants, aux revenus souvent modestes.

La notion d'"écomatériau" n'est pas encore précisément définie. Elle fait généralement référence à des matériaux (p.ex. bois, chanvre, lin) ayant de meilleures performances environnementales que des matériaux classiques, sur l'ensemble de leur cycle de vie (p.ex. moins d'émissions de gaz à effet de serre), et n'ayant pas d'impacts négatifs sur la santé des professionnels du bâtiment et des habitants des logements (p.ex. absence de composés organiques volatils).

L'utilisation de ces matériaux n'est pas encore très répandue (p.ex. ils ne représenteraient que 2% du marché des isolants en France). En particulier aucun état des lieux au niveau de l'UE n'est disponible. Toutefois, des projets de logements sociaux incluant l'utilisation d'écomatériaux existent au sein de l'UE.

Parmi les freins à leur utilisation on peut citer l'absence de consensus sur leur définition ou le manque de formation des professionnels du bâtiment.

La politique régionale de l'UE peut financer de tels travaux mais ce sont les États membres et les régions qui décident des types de projets qui sont financés. Peu de fonds ont encore été dépensés en ce sens. D'autres initiatives co-financées par l'UE s'intéressent à la problématique des écomatériaux (p.ex. le projet CAPEM).

Contenu du Briefing:

- Problématique
- Les écomatériaux
- Le logement social dans l'UE
- Quelques leviers d'action européens
- Principales références

Problématique

Selon le [rapport de la Commission européenne sur la situation sociale dans l'UE en 2009](#) (2010), les prix de l'énergie et du logement représentent deux thèmes majeurs de préoccupation pour les Européens; ceux-ci ont le sentiment que, dans ces deux domaines, leur situation s'est dégradée au cours de ces cinq dernières années. De plus, la majorité d'entre eux s'attend à une détérioration dans ces deux domaines au cours des années à venir.

La mauvaise qualité thermique d'un logement, combinée à la faiblesse des revenus (donc à la difficulté de s'acquitter des factures énergétiques) peuvent conduire certains ménages à des situations de "[précarité énergétique](#)" (par exemple 13% des foyers français seraient dans cette situation), aussi source potentielle de problèmes de santé. Le [Second rapport sur la qualité de vie européenne](#) (2007) a souligné que 12% ménages dans l'UE27 avaient eu des arriérés de factures de gaz, électricité ou eau au cours des douze derniers mois (19% dans l'UE12 et 11% dans l'UE15).

Construire de nouveaux logements ayant de bonnes performances énergétiques, et améliorer celles des logements existants (par exemple en renforçant l'isolation thermique) permet de réduire les charges énergétiques des habitants. De plus, de moindres consommations énergétiques permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De nombreuses solutions techniques sont disponibles pour de tels travaux. Parmi celles-ci, l'intérêt pour l'utilisation d'"écomatériaux", encore peu utilisés, va croissant.



Image Copyright Patricia Zadros, 2011.
Used under licence from Shutterstock.com

Le domaine du logement social représente une cible intéressante pour leur emploi. Ces logements ont en effet souvent été construits il y a plusieurs décennies, dans l'urgence; leurs performances énergétiques sont généralement mauvaises. De plus, ils abritent dans la plupart des cas des foyers aux revenus modestes.

Les écomatériaux

Une notion encore non définie précisément

La notion d'écomatériau ne fait pas encore l'objet d'une définition largement acceptée au niveau européen.

En France, [la loi "Grenelle 2"](#) (article 180), adoptée en juillet 2010, prévoit l'adoption d'un décret définissant les écomatériaux. Selon le gouvernement français, le décret devrait être publié fin 2011.

Quelques travaux permettent toutefois de préciser quelques unes des caractéristiques principales de ces matériaux.

Les experts réunis au sein du projet européen [CAPEM](#) (voir dernière partie) ont défini les écomatériaux comme étant des matériaux de construction n'ayant pas d'impacts négatifs importants sur l'environnement, ni sur la santé. D'origine animale, végétale ou minérale, un écomatériau devrait être issu de matières premières renouvelables, contenir peu ou pas d'additifs chimiques, et pas de produits d'origine pétrochimique ou synthétique.

Le [guide sur l'intégration des éco-matériaux dans les constructions et réhabilitations de logements sociaux](#) rédigé par l'association les Amis de la Terre (2010) met quant à lui en avant quatre critères à évaluer pour identifier les écomatériaux:

- Leurs qualités techniques et la durabilité de leurs performances;
- Leur absence d'impact négatif sur la santé de l'artisan et de l'habitant (par exemple: absence de [composés organiques volatils](#)), et leur impact positif sur le confort de l'habitant.
- Leur origine et leur impact énergétique: ils doivent être issus de matières premières

renouvelables et leur consommation d'énergie tout au long de leur cycle de vie doit être faible (de l'extraction des matières premières à leur fin de vie). Ils doivent aussi permettre d'économiser d'importantes quantités d'énergie pendant toute la durée de vie du bâtiment.

- Leur impact positif sur le développement local: ils doivent permettre d'assurer un développement local équitable, et mobiliser des ressources locales.

Une [étude sur les écomatériaux dans le secteur de la construction](#) (2010) du Centre d'études techniques de l'équipement de la région Île-de-France (France) présente par ailleurs les écomatériaux comme des matériaux dont les processus de production, de transport, de mise en œuvre, de vie et de fin de vie présentent de meilleures performances environnementales que des matériaux "classiques" (p. ex. en termes de consommation d'énergies non renouvelables et d'émissions de gaz à effet de serre) et n'ont pas d'impacts négatifs sur la santé des professionnels du bâtiment et des habitants.

Quelques exemples

Dans le secteur du logement, les écomatériaux peuvent être utilisés pour le gros œuvre, l'isolation ou pour les cloisons. Peu de données sont encore disponibles concernant leur utilisation, que ce soit dans la construction ou la rénovation de logement. En France, ils représenteraient à peine 2% du marché des isolants.

Figure 1: Quelques exemples de matériaux largement considérés comme des écomatériaux et de leurs utilisations.

Type d'utilisation	Exemples d'écomatériaux
Bâti-gros œuvre	Bois, botte de paille, paille de lin, béton de chanvre.
Cloisonnement	Panneaux de paille compressée, béton de chanvre.
Isolants	Laine de bois, laine de chanvre, laine de lin, laine de mouton, plumes de canard, fibres de bois, liège expansé, isolant à base d'herbe.

Source: [CETE Île-de-France](#), 2010.

Quelques freins à l'utilisation des écomatériaux

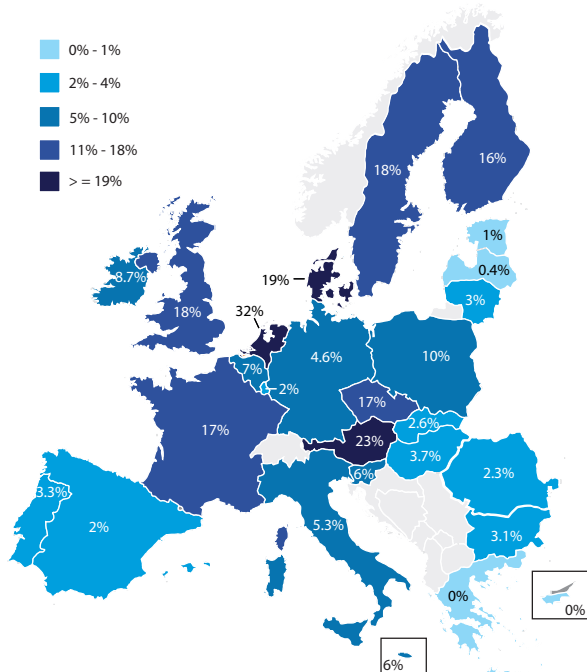
Parmi les obstacles à une utilisation plus importante des écomatériaux figurent l'absence de définition officielle, la difficulté à disposer d'informations fiables sur les écomatériaux disponibles, la difficulté d'approvisionnement, le manque de formation des professionnels du bâtiment, la réticence de certains acteurs du secteur du bâtiment (p.ex. assureurs) et le manque de subventions ciblées.

Comme souligné dans le contexte du projet européen [Cities action for sustainable housing](#) (CASH), les caractéristiques environnementales des matériaux ne sont pas évaluées de la même façon selon les pays (p. ex. les hypothèses pour certains calculs de l'impact sur l'environnement des matériaux varient).

Le logement social dans l'UE

La taille du secteur varie fortement au sein de l'UE.

Figure 2: Part des logements sociaux en location dans le stock total de logements.



Source: [CECODHAS](#), 2011.

L'approche du logement social diffère selon les États membres

La plupart des États membres n'ont pas adopté de définition officielle du "logement social".

Cette notion recouvre différents types d'offres de logements, qui ont en commun:

- de répondre à des mécanismes administratifs pour leur attribution plutôt qu'à des mécanismes de marché;
- d'être disponibles à des prix abordables (à la location ou à la vente).

Ce secteur a également généralement un lien important avec les politiques publiques à l'échelon local.

Dans la majorité des cas, l'offre est gérée par des autorités locales (généralement des municipalités directement ou via des entreprises publiques dédiées), mais aussi par le gouvernement central (rarement) et le secteur privé (coopératives, entités spécialisées à but non lucratif).

Généralement, seuls les ménages ayant de bas revenus y ont accès.

Les personnes vivant seules, les personnes âgées, les minorités ethniques et les familles migrantes sont particulièrement concernées.

Cependant, dans certains États membres, les logements sociaux sont ouverts à tous les citoyens.

Logement et énergie dans l'UE

Un document récent de la Commission européenne [\[SEC\(2011\)277\]](#) souligne que les logements (tous types confondus) représentent 25% de la consommation d'énergie finale dans l'UE. Le chauffage serait à lui seul responsable de 67% de la consommation d'énergie du secteur du logement. Le potentiel d'économie d'énergie du secteur dans l'UE en 2020 serait de 21%.

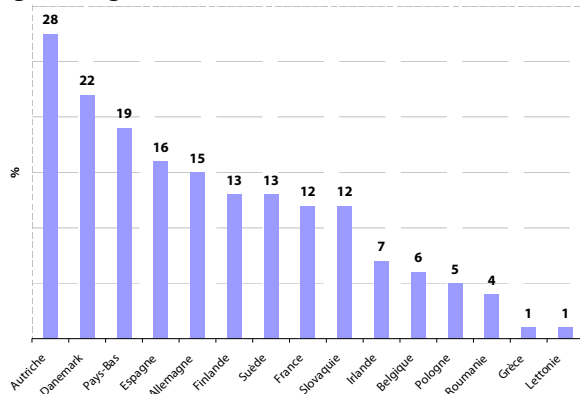
Les États membres rencontrent des défis communs, notamment: rénovation des logements existants, en particulier promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur (c'est-à-dire la diminution de la consommation énergétique pour un même niveau d'activité ou un même service); accès des personnes défavorisées à un meilleur logement.

Les approches et priorités d'action varient selon les États membres.

Quelques tendances du secteur

Construction: En moyenne, les nouveaux logements (tous types confondus) représentent chaque année entre 1 et 3% du stock total de logements dans l'UE. Dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques, très peu d'États membres construisent encore des logements sociaux à un rythme important.

Figure 3: Logement social dans les nouvelles constructions.



Source des données: [CECODHAS](#), 2011.

Rénovation: Le taux actuel de rénovation (tous types de logements confondus) se situerait en 2011 entre 1,2 et 1,5% du stock total. En France par exemple, 800 000 logements sociaux devraient être rénovés d'ici à 2020.

Figure 4: Quelques exemples de projets impliquant des écomatériaux dans le logement social (Italie).

Nom du projet	Caractéristiques
Projet SHELTER via Sertoli 9 (Gênes)	Rénovation de 52 logements sociaux (immeuble des années 30), isolation thermique des premier et dernier étages avec des panneaux de fibres de bois. Fin des travaux en 2013.
BIRD (Brescia)	Construction de 52 logements sociaux pour des personnes âgées. Isolation thermique à base de laine de bois, particulièrement pour les murs. Fin des travaux en 2009
Quartiere Villa Aosta (Senigallia)	Rénovation de 40 logements sociaux (immeuble des années 30), isolation thermique des murs externes et du toit avec des fibres de bois (8 cm d'épaisseur). Fin des travaux en 2010
Villaggio Ecologico (Preganziol)	Construction de 67 logements sociaux. Utilisation de briques faites de bois et de béton pour l'isolation thermique. Fin des travaux en 2008. Projet ayant reçu le soutien de l'UE dans le cadre du 5 ^{ème} Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (Sustainable Housing in Europe).

Source: [Power House Europe](#)

Quelques leviers d'action européens

Au sein de l'UE, les politiques du logement relèvent de la compétence des États membres. De nombreuses initiatives de l'UE ont néanmoins des impacts sur ce secteur.

Par exemple, la [Directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil](#) vise à promouvoir la performance énergétique des bâtiments. De même, le [Règlement N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil](#) établit des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction. Parmi les exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction à partir du 1er juillet 2013, ceux-ci devront être conçus, construits et pouvoir être démolis de manière à assurer une utilisation durable des ressources naturelles.

Politique de cohésion

Initialement, les règlements de la politique de cohésion pour 2007-2013 excluaient du champ des fonds structurels les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement (sauf pour les nouveaux États membres, pour certains types de logements dont le logement social, dans une limite de 6% des fonds du Fonds européen de développement régional (Feder) disponibles).

Depuis juin 2009 et le [Plan de relance économique européen](#), les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement sont devenus éligibles au Feder dans toute l'UE (un plafond de 4% des montants a été fixé pour ce type d'investissement). Il revient à chaque État membre et à leurs régions d'effectivement utiliser cette possibilité et de décider quels types de logements et éventuellement de matériaux sont éligibles.

Les États membres qui font usage de cette possibilité ont dans l'ensemble concentré en priorité ces soutiens sur le logement social. Ainsi, en Irlande, le soutien du Feder pour ce type de mesure est exclusivement destiné au logement social, de même qu'en Belgique (Flandres), ainsi que dans la région Île-de-France (France). En Roumanie les fonds du

Feder pour l'efficacité énergétique dans les logements sont également limités aux logements sociaux.

Un projet de rénovation de certains logements sociaux à plusieurs étages, visant à améliorer leur efficacité énergétique et co-financé par les fonds structurels, a été annoncé en 2011 par le gouvernement bulgare (début du programme en 2012).

[L'évaluation des performances de la politique de cohésion dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique](#) pour 2007-2013 (2011) a souligné que le soutien accordé aux travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements varie considérablement selon les régions de l'UE. Toutefois, peu de projets ont été mis en œuvre à l'heure actuelle, en raison de la nouveauté de la mesure.

Quant aux questions de développement urbain, le projet [Cities actions for sustainable housing](#) (CASH), financé dans le cadre du [programme URBACT II](#) étudie les meilleures solutions pour la rénovation des logements sociaux, visant à améliorer leur efficacité énergétique.

Le projet CAP'EM

[CAP'EM](#) (Cycle Assessment Procedure for Eco-materials), co-financé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du [programme INTERREG IVB](#), vise à renforcer la production, la distribution et l'utilisation des éco-matériaux.

Le projet part du constat que pour que le marché des écomatériaux se développe, il est nécessaire de clairement définir les écomatériaux, selon des critères largement acceptés; développer une base de connaissances sur ces matériaux; soutenir l'adoption des écomatériaux.

Dans ce but, les objectifs de CAP'EM sont de développer une méthodologie permettant d'analyser les impacts des éco-matériaux sur l'environnement et sur la santé, tout au long de leur cycle de vie; évaluer et classer une série de matériaux selon cette méthodologie; diffuser de l'information technique et commerciale à leur sujet.

Marchés publics écologiques

Dans le cadre d'un [marché public écologique](#), les pouvoirs publics cherchent à obtenir des

travaux dont l'incidence sur l'environnement, sur tout leur durée de vie, sera inférieure à celle de travaux ayant fait l'objet d'une procédure de passation de marchés différente. Il s'agit d'une démarche volontaire.

La Commission européenne a rappelé en octobre 2011, dans son manuel "[Acheter vert!](#)", que ce type de procédure peut s'appliquer non seulement aux contrats pour lesquels s'appliquent les [directives européennes](#) sur les marchés publics, mais aussi à tous les autres (en-dessous des seuils).

La Commission a placé le secteur de la construction parmi les dix secteurs prioritaires pour l'application d'une telle démarche. Son manuel "[Acheter vert!](#)" souligne par exemple que les autorités peuvent inscrire dans les critères de sélection la restriction de l'utilisation de substances dangereuses dans les matériaux de construction.

Principales références

[2012 Housing Europe Review. The nuts and bolts of European social housing systems](#) / CECODHAS Housing Europe, 2011.

[Energy efficiency for social housing. Baseline study / CASH, Cities Action for Sustainable Housing](#), 2010.

[L'intégration des éco-matériaux dans les constructions et réhabilitations de logements sociaux](#) / Les Amis de la Terre, 2010.

Pour approfondir:

[New technical solutions for energy efficient buildings. State of the Art Report Sustainable building materials](#) / Staller and Tisch, IFZ, 2011.

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Ce briefing est une synthèse de l'information publiée sur ce sujet et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'auteur, ni celle du Parlement européen. Ce document est exclusivement destiné aux Députés du Parlement européen et à leur équipe, dans le cadre de leur travail parlementaire. Certains liens vers des sources d'information peuvent être inaccessibles depuis des postes se trouvant en dehors du réseau du Parlement européen. © Union européenne, 2011. Tous droits réservés.



<http://www.library.ep.ec>